



Société en commandite par actions au capital de 10 961 739 €  
Siège social : 78, rue de Rivoli – 75004 PARIS  
308 382 035 R.C.S. PARIS

## RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE RELATIF A L'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET AUX PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 MAI 2015

---

La loi fait obligation au président du Conseil de Surveillance des sociétés en commandite par actions dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, de rendre compte dans un rapport joint à celui du Conseil :

- de la composition du Conseil, de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des références faites à un Code de gouvernement d'entreprise et des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Le présent rapport rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance au cours de l'année 2014 ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Le présent rapport a été préparé et élaboré par le Président du Conseil de Surveillance à la suite de réunions avec la gérance et le Directeur Général Finances. Il a été approuvé par le Conseil de Surveillance dans sa réunion en date du 16 avril 2015.

### **1. PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

#### **1.1. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE**

En matière de Code de gouvernement d'entreprise, la Société se réfère, à compter d'une décision du Conseil de Surveillance du 17 octobre 2013, au Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites Middlednext (dans sa dernière version en date de décembre 2009, le « Code Middlednext » consultable sur <http://www.middlednext.com>).

#### **1.2. CONSEIL DE SURVEILLANCE**

##### **1.2.1. FONCTIONNEMENT ET COMPOSITION**

###### **a) Fonctionnement**

La Société Etam Développement est une Société en Commandite par Actions. Cette forme sociale a été adoptée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 1996.

Au sein d'une Société en Commandite par Actions, existent deux sortes d'associés :

- les associés commanditaires, qui sont apporteurs en capitaux et qui ne sont responsables des dettes sociales qu'à concurrence de leurs apports.
- les associés commandités, qui sont apporteurs en industrie et qui sont tenus indéfiniment et solidairement des dettes sociales envers les tiers.

Les membres du Conseil de Surveillance, personnes physiques ou morales, sont choisis parmi les actionnaires n'ayant pas la qualité d'associés commandités. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés, renouvelés et révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire des commanditaires. Les fonctions de membre du Conseil de Surveillance sont conférées pour trois années et prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée statuant sur les comptes du deuxième exercice suivant celui de leur désignation.

Afin de préciser les conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, le Conseil de Surveillance s'est doté d'un Règlement Intérieur mis à jour et adopté par le Conseil de Surveillance du 23 janvier 2014 (consultable sur le site internet du Groupe<sup>1</sup>).

Aux termes de son Règlement Intérieur et conformément à la recommandation du Code Middlenext, le Conseil de Surveillance prend les dispositions pour qu'au moins deux de ses membres soient indépendants.

Les critères d'indépendance retenus par le Conseil de Surveillance sont ceux recommandés par le Code Middlenext. L'indépendance des membres du Conseil se caractérise ainsi par « *l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance de leur jugement* ». Afin de qualifier d'indépendant l'un de ses membres, le Conseil devra examiner sa situation propre au regard des critères suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son Groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur du Groupe auquel appartient la Société au cours des trois dernières années.

Au 31 décembre 2014, le Conseil de Surveillance d'Etam Développement comptait huit membres dont la moitié (4 sur 8) était indépendante et comprenait deux femmes pour six hommes.

Les quatre membres du Conseil de Surveillance indépendants sont Madame Alexandra Rocca, Monsieur Alexis Gurdjian, Monsieur George Lindemann et Monsieur Michel Rowan.

Le Conseil de Surveillance nomme parmi ses membres un président.

Le Conseil de Surveillance se réunit sur la convocation de son Président ou de l'un des gérants ou de l'un des associés commandités aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins quatre (4) fois par an, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation. Les convocations sont faites par tous les moyens établissant preuve en matière commerciale. En cas d'absence du Président, le Conseil de Surveillance désigne un président de séance.

Les délibérations du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial paraphé et signés par le Président et le secrétaire.

---

<sup>1</sup> <http://www.etamdeveloppement.com/fr/finance/government.php>.

b) Composition

Au 31 décembre 2014, le Conseil de Surveillance d'Etam Développement est composé des huit personnes suivantes :

**Rachel Milchior :** Président du Conseil de Surveillance depuis le 17 octobre 2013.

Premier mandat le 29 mai 1996, dernier renouvellement le 28 mai 2014 expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Mandats et fonctions au sein du Groupe : représentant permanent d'Etam Développement au Conseil d'administration d'Etam SA ; administrateur de la société Gerset.

Mandats hors du Groupe : Gérant des sociétés Laubou et Vabou.

**Alexis Gurdjian :** Membre du Conseil de Surveillance. Membre du Comité des comptes et d'audit et du Comité des rémunérations et des nominations du Conseil de Surveillance.

Premier mandat le 19 juin 2009, dernier renouvellement le 30 mai 2012 expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Mandats et fonctions au sein du Groupe : néant.

Mandats hors du Groupe : Managing Partner de Galaxis Capital LLP ; Président de Galaxis Advisory LLC et de PHG SAS ; Administrateur de PHG UK Limited, Crazy Invest SA, Holding des Dhuits, Green Yachts srl, Goldenboat Holding AG, Galaxis Advisory SA, Antaram Invest Ltd, Nilka Ltd, GC Invest UK Ltd, et Galcap Holding SA ; Membre du Conseil de Surveillance de Pyrolyx AG ; Gérant de de SC Alstaca, NG Invest Sarl, Galcap Participations Sprl, Galcap Invest I Sarl, GB Invest Sarl, Compagnie des Domaines de Charme Sarl, et SC Les Parkings Moutiers ; Membre du comité stratégique de Novomed Group SAS.

**George Lindemann :** Membre du Conseil de Surveillance.

Premier mandat le 19 juin 2009, dernier renouvellement le 30 mai 2012 expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Mandats et fonctions au sein du Groupe : néant.

Mandats hors du Groupe : Président-Directeur Général d'Etam GmbH<sup>2</sup> ; Président du Conseil d'Administration de IMD Institute for Management Development Alumni Deutschland e.V ; Directeur Général de Etam Florida LLC2, et de

---

<sup>2</sup> Aucune entité du groupe Etam Développement ne détient de participation dans cette société.

Metropolitan USA Corporation ; Directeur de Fourlin Memorial Foundation ; Administrateur de MLM III Foundation ; Membre du Conseil de Surveillance de Children's International.

**Jacques Mahaux :** Membre du Conseil de Surveillance. Président du Comité des comptes et d'audit.

Premier mandat le 29 mai 1996, dernier renouvellement le 28 mai 2014 expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Mandats et fonctions au sein du Groupe : néant.

Mandats hors du Groupe : Président du conseil d'administration de CAMS Belgium, de Crédit Agricole Suisse Conseil et de CAL Courtage ; administrateur de Crédit Agricole Private Banking Management Company, de De Luxe Holding, de Finacap, Financière Linvest, de Indosuez Capital Luxembourg, de Indolux Private Porfolio (SICAV), de Indosuez Management II, de Linvest, de Lion Intergestion (SICAV), de Lux International Strategy (SICAV), et de Romanee Invest ; membre du Conseil de Surveillance de Berlys SCA ; gérant de Apeiron Advisors, Gandhara Advisors, et de Link Multiple.

**Jean-Pierre Nordman :** Membre du Conseil de Surveillance. Membre du Comité des rémunérations et des nominations du Conseil de Surveillance.

Premier mandat le 11 mai 1999, dernier renouvellement le 28 mai 2014 expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Mandats et fonctions au sein du Groupe : néant.

Mandats hors du Groupe : Gérant de JPN Conseil.

**Raphaël Palti :** Membre du Conseil de Surveillance. Membre du Comité des rémunérations et des nominations du Conseil de Surveillance.

Premier mandat le 11 mai 1999, dernier renouvellement le 28 mai 2014 expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Mandats et fonctions au sein du Groupe : néant.

Mandats hors du Groupe : Président Directeur Général de Altavia SA et mandataire social de différents entités de ce Groupe ; Président Directeur Général de la société Foncière Blanqui SA ; Président de la société Firapa SAS ; Co-Gérant de la société SCI Rembrandt Courcelles ; Représentant de Firapa SAS, Président de la société Viateam SAS ; Administrateur de la société Fondiaria 78/3 Srl ; Membre du Conseil d'Administration de PlaNet Finance Social Business SAS.

**Michel Rowan :** Membre du Conseil de Surveillance. Membre du Comité des comptes et d'audit et du Comité des rémunérations et des nominations du Conseil de Surveillance.

Premier mandat le 24 mai 2002, dernier renouvellement le 30 mai 2012 expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Mandats et fonctions au sein du Groupe : néant.

Mandats hors du Groupe : Directeur Général de Azulis Capital SA. ; Directeur Général de BC Management SAS ; Membre du Conseil de Surveillance de CA Communication Multimédia SAS, Membre du comité stratégique de la société Merinvest SAS (Groupe Meralliance).

**Alexandra Rocca :** Membre du Conseil de Surveillance.

Premier mandat le 30 mai 2012 expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Mandats et fonctions au sein du Groupe : néant.

Mandats hors du Groupe : Directrice de la Communication et Directrice Générale Adjointe Communication, Affaires Publiques et Développement Durable du Groupe Lafarge. Au board d'Amcham (American Chamber of Commerce in France) depuis le 28 janvier 2015.

### 1.2.2. MISSIONS

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent des organes de direction et de gestion de la Société ainsi qu'un contrôle des informations données aux actionnaires et au marché. A l'égard de ces fonctions de contrôle, il dispose des mêmes pouvoirs que les commissaires aux comptes. Dans le cadre de son contrôle permanent de la gestion, le Conseil de Surveillance :

- contrôle les moyens mis en œuvre par la Société et les commissaires aux comptes pour s'assurer de la régularité et de la sincérité des comptes sociaux et consolidés ;
- donne son avis à la Gérance sur l'organisation de l'audit interne ;
- donne son avis à la Gérance sur la rémunération versée aux principaux dirigeants et sur la politique d'attribution des stock-options ;
- contrôle la régularité des actes de la Gérance et le respect de l'égalité entre actionnaires ;
- porte une appréciation sur l'opportunité de la gestion ;
- rédige un rapport annuel pour l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires.

Préalablement à chaque réunion, la Société fournit aux membres du Conseil de Surveillance les informations utiles et nécessaires pour se prononcer sur l'ordre du jour et notamment les informations qualitatives et quantitatives sur l'activité de la Société et du Groupe.

Pour l'exercice de l'ensemble de ses responsabilités et pour permettre la bonne préparation puis la bonne réalisation de ses travaux, le Conseil de Surveillance peut entendre les gérants, les Directeurs Généraux du Groupe, les commissaires aux comptes et, d'une manière générale, tout salarié du Groupe qu'il estimerait utile d'entendre. Si besoin, il peut aussi recourir à des experts extérieurs aux frais de la Société.

Concernant la prévention et la gestion des conflits d'intérêts au sein du Conseil de Surveillance, le règlement intérieur prévoit notamment que :

*« Bien qu'étant lui-même actionnaire, chaque membre du Conseil représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise.*

*Tout membre du Conseil a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante ».*

### 1.2.3. TRAVAUX

Le Conseil de Surveillance est convoqué 14 jours à l'avance et reçoit l'ordre du jour. Les documents dont l'examen est nécessaire à la prise de décision des membres sont généralement transmis 3 jours avant la réunion du Conseil de Surveillance. Le procès-verbal de chaque réunion fait l'objet d'une approbation expresse lors de la réunion suivante du Conseil de Surveillance.

En 2014, le Conseil de Surveillance s'est réuni 5 fois au siège administratif de la Société Etam Développement qui héberge les sièges des filiales opérationnelles et dont les dirigeants ont été invités le cas échéant : les 23 janvier, 17 avril, 24 juillet, 28 août, et 16 octobre 2014.

Ont assisté aux réunions du Conseil de Surveillance, sur invitation expresse des membres du Conseil de Surveillance : les commissaires aux comptes, le Directeur Général Finances, les associés commandités et les gérants.

Les ordres du jour étaient les suivants :

#### **Conseil de Surveillance du 23 janvier 2014 (taux de présence de 88%) :**

- Approbation du procès-verbal des Conseils de Surveillance du 17 octobre 2013,
- Approbation des nouveaux Règlements Intérieurs du Conseil de Surveillance, du Comité des Comptes et d'Audit et du Comité des Rémunérations et des Nominations, adaptés à l'adhésion du Groupe au code MiddleNext,
- Allocation de jetons de présence au Président du Conseil de Surveillance, aux membres du Comité des Comptes et d'Audit et aux membres du Comité des Nominations et Rémunérations
- Présentation des conclusions du Comité des Comptes et d'Audit réuni de 10h00 à 11h30,
- Communiqué de presse relatif au chiffre d'affaires de l'année 2013,
- Objectifs 2014 du Groupe,
- Point de situation en Chine,
- Développement international d'Undiz,
- Chemin critique pour faire d'ETAM une marque globale attractive,
- Questions diverses

#### **Conseil de Surveillance du 17 avril 2014 (taux de présence de 88%) :**

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 23 janvier 2014,
- Présentation par la Gérance des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013,
- Examen du rapport de gestion de la Gérance et rapport sur la gestion du Groupe intégrés dans le Rapport Financier Annuel 2013,
- Préparation du rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale,
- Examen et approbation du rapport du Président du Conseil de Surveillance relatif à l'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques,
- Examen du projet de communiqué de presse sur les résultats de l'exercice 2013 et le chiffre d'affaires du premier trimestre 2014,

- Examen de la note annuelle sur l'exposition du Groupe aux risques et sur les principaux engagements hors bilan,
- Communication par le Président aux membres du Conseil de Surveillance et aux commissaires aux comptes sur les conventions réglementées au sens de l'article L.226-10 du Code de commerce,
- Examen du projet des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle et Extraordinaire des actionnaires,
- Délibération annuelle sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale (art. L.226-9-1 Code de Commerce),
- Questions diverses.

**Conseil de Surveillance du 24 juillet 2014 (taux de présence de 75%) :**

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 17 avril 2014,
- Examen des conclusions du Comité des Comptes et d'Audit réuni de 9h00 à 11h00,
- Approbation du communiqué de presse sur le chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2014,
- Réflexions sur la stratégie internationale d'ETAM
- Questions diverses.

**Conseil de Surveillance du 28 août 2014 (taux de présence de 88%) :**

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 24 juillet 2014,
- Rapport financier semestriel 2014,
- Approbation du communiqué de presse sur les résultats semestriels 2014,
- Débat relatif à la présentation au Conseil de Surveillance du 24 juillet 2014 sur la stratégie internationale d'ETAM,
- Questions diverses.

**Conseil de Surveillance du 16 octobre 2014 (taux de présence de 88%) :**

- Premier bilan des ouvertures d'Undiz à l'international,
- Premier bilan de l'activité Cosmétique,
- Approbation du communiqué de presse relatif au chiffre d'affaires troisième trimestre 2014,
- Divers (calendrier 2015 et résultats du questionnaire d'auto-évaluation).

Chaque année, le Conseil de Surveillance rédige un rapport qui doit être tenu à la disposition des actionnaires commanditaires préalablement à l'Assemblée. Ce rapport est un document collégial qui engage l'intégralité des membres du Conseil de Surveillance. C'est pourquoi, si certains d'entre eux ont une opinion différente de celle exprimée dans le rapport, leur opinion personnelle y figure.

Une fois par an, le président du Conseil de Surveillance invite les membres du Conseil de Surveillance à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil de Surveillance et sur la préparation de ses travaux.

Le Conseil de Surveillance a procédé à une auto-évaluation en 2014 au moyen d'un questionnaire. Les résultats de cette évaluation font ressortir une satisfaction globale des membres du Conseil de Surveillance sur son organisation et son fonctionnement. Les membres du Conseil ont constaté que la scission opérée fin 2013 entre le Comité d'audit et des comptes et le Conseil de Surveillance a permis d'améliorer le traitement de leurs missions respectives. Les résultats font notamment apparaître le souhait de renforcer l'expertise internationale et la compétence Retail du Conseil de Surveillance, afin de soutenir les ambitions de développement du Groupe. En ce qui concerne le Comité des comptes et d'audit, les résultats expriment le souhait d'une présence féminine en son sein et celui d'approfondir la dimension d'audit interne.

### 1.3. COMITÉS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil de Surveillance dispose des travaux du Comité des comptes et d'audit ainsi que de ceux du Comité des rémunérations et des nominations. Ces deux Comités font part de leur activité et portent à sa connaissance tous les points qui leur paraissent poser problème ou appeler une décision, facilitant ainsi ses délibérations.

Il est rappelé que lors de sa réunion en date du 17 octobre 2013, le Conseil de Surveillance a cessé d'assurer lui-même les fonctions de comité d'audit et a réinstauré un comité des comptes et d'audit indépendant et distinct.

#### 1.3.1. COMITÉ DES COMPTES ET D'AUDIT

Les réunions du Comité des comptes et d'audit sont prévues préalablement au Conseil de Surveillance auquel il peut ainsi présenter son rapport.

Afin de préciser les conditions de son fonctionnement, le Comité des comptes et d'audit s'est doté d'un Règlement intérieur adopté par le Conseil de Surveillance du 19 juin 2009 et mis à jour le 23 janvier 2014.

##### a) Composition et fonctionnement

Le Comité des comptes et d'audit est composé de trois (3) à huit (8) membres choisis parmi les membres du Conseil de Surveillance, dont au moins un membre doit présenter des compétences particulières en matière financière ou comptable. Le Comité des comptes et d'audit est composé de Messieurs Jacques Mahaux, Alexis Gurdjian et Michel Rowan. Il est présidé par Monsieur Jacques Mahaux.

Les membres du Comité sont nommés, renouvelés et révoqués par décision du Conseil de Surveillance. Les fonctions de membre du Comité prennent fin à l'expiration du mandat au cours duquel elles ont été conférées. En cas de vacance par décès, démission ou révocation d'un ou plusieurs membres du Comité, le Conseil de Surveillance procède au remplacement des postes vacants dans les trois (3) mois.

Le Conseil de Surveillance nomme et révoque le Président du Comité. Ce dernier est choisi parmi les membres du Conseil de Surveillance. En cas de vacance de ce poste, le Conseil de Surveillance procède à la nomination d'un nouveau président dans les trois (3) mois.

##### b) Mission

Le Comité des comptes et d'audit a les attributions essentielles suivantes :

- émettre un avis sur l'organisation de l'audit interne de la Société et prendre connaissance de tous les rapports de mission réalisées par la Direction de l'audit interne et, le cas échéant, fixer directement à cette Direction des missions propres ;
- émettre un avis sur les systèmes de remontée de l'information vers les dirigeants sociaux ;
- examiner la nature des moyens mis en œuvre pour arrêter et examiner les comptes sociaux et les comptes consolidés ;
- guider la sélection des commissaires aux comptes et s'assurer de leur indépendance à chaque nomination ou renouvellement de fonction ; donner annuellement au Conseil de Surveillance son avis sur les honoraires versés à ces derniers ; émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation ;
- vérifier les informations données aux actionnaires et au marché dans les communiqués officiels de la Société et examiner la nature des moyens mis en œuvre pour s'assurer de la fiabilité de ces informations ;

- prendre connaissance et apprécier les risques potentiels et notamment à travers les notes émanant de la Direction générale finances et Commissaires aux comptes qui doivent lui être fournies sur « les risques et engagements hors bilan significatifs » ;
- assurer le suivi (i) du processus d'élaboration de l'information financière, (ii) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, (iii) du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes et (iv) de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- rendre compte régulièrement au Conseil de Surveillance de l'exercice de ses missions et l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée ;
- préparer et faciliter le travail du Conseil de Surveillance dans tous les domaines relevant de sa compétence.

### c) Travaux

En 2014, le Comité des comptes et d'audit s'est réuni 5 fois au siège administratif de la Société Etam Développement qui héberge les sièges des filiales opérationnelles et dont les dirigeants ont été invités le cas échéant : les 23 janvier, 17 avril, 24 juillet, 28 août, et 16 octobre 2014.

Ont assisté aux réunions du Comité des comptes et d'audit, sur invitation expresse des membres du Comité d'audit et des comptes : les commissaires aux comptes, le Directeur Général Finances, les associés commandités et les gérants.

Les ordres du jour étaient les suivants :

#### **Comité des comptes et d'audit du 23 janvier 2014 (taux de présence de 100%) :**

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance se réunissant sous la forme de Comité des comptes et d'audit du 17 octobre 2013,
- Chiffre d'affaires de l'année 2013,
- Comptes de gestion de l'année 2013,
- Objectifs 2014 du Groupe,
- Projet de communiqué de presse relatif au chiffre d'affaires de l'année 2013,
- Questions diverses.

#### **Comité des comptes et d'audit du 17 avril 2014 (taux de présence de 100%) :**

- Approbation du procès-verbal du Comité des comptes et d'audit du 23 janvier 2014,
- Présentation des comptes annuels 2013 (sociaux et consolidés : Cf. pages 67 à 86 du Rapport Financier Annuel 2013 joint),
- Présentation des commissaires aux comptes relative à leur intervention sur les comptes de l'exercice 2013,
- Présentation du Cabinet Deloitte relative à son intervention dans le cadre des dispositions légales et réglementaires du Grenelle II (Social et Environnemental),
- Présentation par le Directeur Général Finances du chiffre d'affaires consolidé du premier trimestre 2014,
- Comptes de gestion à fin mars 2014,
- Questions diverses.

#### **Comité des comptes et d'audit du 24 juillet 2014 (taux de présence de 100%) :**

- Approbation du procès-verbal du Comité des comptes et d'audit du 17 avril 2014,
- Revue des principales conclusions des audits effectués & suivi des missions antérieures,
- Information financière sur le chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2014,
- Comptes de Gestion du premier semestre 2014,
- Résultat Opérationnel Courant (ROC) et Résultat Net estimés au 30 juin 2014,
- Proposition de communiqué de presse sur le chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2014,

- Amendements au Crédit Syndiqué de 237,5 M€,
- Divers.

**Comité des comptes et d'audit du 28 août 2014 (taux de présence de 67%) :**

- Approbation du procès-verbal du Comité des comptes et d'audit du 24 juillet 2014,
- Présentation des résultats du premier semestre 2014,
- Projet de communiqué de presse sur les résultats du premier semestre 2014,
- Hypothèses d'atterrissage des résultats 2014 (ROC, EBITDA, ratios bancaires),
- Questions diverses.

**Comité des comptes et d'audit du 16 octobre 2014 (taux de présence de 67%) :**

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 28 août 2014,
- Examen des conclusions du Comité des comptes et d'audit,
- Premier bilan des ouvertures d'Undiz à l'international,
- Premier bilan de l'activité Cosmétique,
- Approbation du communiqué de presse relatif au chiffre d'affaires troisième trimestre 2014,
- Divers (calendrier 2015 et résultats du questionnaire d'auto-évaluation).

**1.3.2. COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS**

**a) Composition et fonctionnement**

Afin de préciser les conditions de son fonctionnement, le Comité des rémunérations et des nominations est doté d'un Règlement intérieur adopté par le Conseil de Surveillance du 19 juin 2009 et mis à jour le 23 janvier 2014.

Le Comité des rémunérations et des nominations est composé de trois (3) à huit (8) membres choisis parmi les membres du Conseil de Surveillance. Au 31 décembre 2014, sa composition était la suivante : Messieurs Raphaël Palti, Alexis Gurdjian, Jean-Pierre Nordman et Michel Rowan. Il est présidé par Monsieur Raphaël Palti.

Au moins la moitié des membres du Comité des rémunérations et des nominations doit être composée de membres indépendants au sens de l'article 1.2 du Règlement intérieur du Conseil de Surveillance. Au regard de ces critères, deux membres du Comité, soit 50% de ses membres, sont considérés comme indépendants : Messieurs Alexis Gurdjian et Michel Rowan.

Les membres du Comité des rémunérations et des nominations sont nommés, renouvelés, et révoqués par décision du Conseil de Surveillance. Les fonctions de membre du Comité prennent fin à l'expiration du mandat au cours duquel elles ont été conférées. En cas de vacance par décès, démission ou révocation d'un ou plusieurs membres du comité, le Conseil de Surveillance procède au remplacement des postes vacants dans les trois (3) mois.

Le Conseil de Surveillance nomme et révoque le Président du Comité des rémunérations et des nominations. En cas de vacance de ce poste, il procède à la nomination d'un nouveau Président dans les trois (3) mois. Le Président du Comité peut nommer et révoquer un vice-président du Comité. Ce dernier exerce les pouvoirs du Président lorsque celui-ci en est empêché.

Le Comité se réunit sur convocation de son Président ou de la moitié au moins de ses membres aussi souvent que l'intérêt de sa mission l'exige et au moins une fois par an.

Le Comité des rémunérations et des nominations fait rapport écrit au Conseil de Surveillance de ses travaux.

b) Missions

Le Comité émet un avis sur :

- la rémunération des membres du Conseil de Surveillance ;
- la politique générale d'attribution des options d'achat ou de souscription et d'actions gratuites ;
- les candidats aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance.

Dans les domaines relevant de sa compétence, le Comité a pour mission de préparer et de faciliter le travail du Conseil de Surveillance.

c) Travaux

Le Comité des rémunérations et des nominations s'est réuni une fois le 23 janvier 2014. Le taux de présence de ses membres s'est élevé à 100%

L'ordre du jour était le suivant :

- proposition d'évolution des structures de rémunération,
- questions diverses.

Le Comité des rémunérations et des nominations a rendu compte de ses travaux au Conseil de Surveillance qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

1.4. PRINCIPES ET RÈGLES DE DÉTERMINATION DES RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

1.4.1. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (JETONS DE PRÉSENCE)

Le Conseil de Surveillance du 23 janvier 2014 a fixé le montant global des jetons de présence alloués annuellement par l'assemblée générale ordinaire annuelle aux membres du Conseil de Surveillance comme suit :

- 55 000 euros par an pour le Président du Conseil de Surveillance ;
- 16 000 euros par an pour chacun des autres membres du Conseil de Surveillance ;
- 1 600 euros par présence effective au Comité des comptes et d'audit ;
- 1 600 euros par présence effective au Comité de nominations et rémunérations.

1.4.2. RÉMUNÉRATION DES AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX

Il n'entre pas dans les attributions du Conseil de Surveillance de fixer les rémunérations des autres mandataires sociaux et, en particulier, des gérants de la Société. Les renseignements ci-après sont fournis à titre informatif.

a) *Détermination de la part fixe*

Il n'y a pas de rémunération des gérants au titre de leur mandat social dans la Société Etam Développement. Les gérants ne perçoivent aucune rémunération statutaire.

Les rémunérations de Madame Marie-Claire Tarica, de Monsieur Pierre Milchior et de Monsieur Laurent Milchior ne sont versées qu'au titre de leurs contrats de travail exercés dans les filiales du Groupe.

*b) Détermination de la part variable de la rémunération*

Il n'existe pas non plus de part variable versée au titre du mandat de Gérant. Pour plus de précision, il convient de se reporter à la partie « Rémunération des dirigeants » du rapport de la Gérance.

*c) Options d'achat ou de souscription et attribution gratuite d'actions*

Les mandataires ne bénéficient pas d'options d'achat ou de souscription ni d'attribution gratuite d'actions.

*d) Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux mandataires à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions*

Aucune indemnité de départ n'est aujourd'hui prévue pour les trois gérants de la Société.

*e) Retraite*

La Société avait conclu un contrat de retraite à prestations définies (article 39 du Code général des impôts) avec la société AXA à effet du 1er janvier 1990, garantissant dans certaines conditions une retraite à hauteur de 60% maximum du salaire.

Un premier avenant du 8 janvier 1991 a précisé la définition des bénéficiaires afin de réduire les conditions d'ancienneté de 15 à 10 ans. Par un deuxième avenant du 18 septembre 2003, afin qu'aucune erreur d'interprétation ne puisse se faire sur les bénéficiaires de ce plan de retraite, les conditions pour bénéficier de ce plan ont été précisées comme suit : (i) être salarié appartenant au collège Cadre ; (ii) travailler dans l'une ou l'autre des filiales du Groupe Etam, celle-ci étant définie comme toute filiale détenue par la Société Etam Développement SCA à hauteur minimum de 50% des droits de vote et du capital, directement ou indirectement ; et (iii) justifier au jour du départ à la retraite d'une ancienneté minimale continue dans le Groupe de dix années.

Ce plan de retraite a été clos à effet du 31 décembre 2003. Par clôture de ce plan, il faut entendre que seuls les cadres entrés dans le Groupe Etam avant le 31 décembre 2003 peuvent en bénéficier dans les conditions évoquées précédemment.

*f) Avantages en nature*

Les seuls avantages en nature sont les voitures de fonction qui sont attribuées en raison de la nature des fonctions salariales et non en fonction de mandats sociaux.

## 1.5. MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales figurent à l'article 21.2 des statuts de la Société lesquels stipulent actuellement que le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou d'un intermédiaire habilité au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure.

Le décret n° 2014-1466 du 8 décembre 2014 a modifié l'article R. 225-85 du Code de commerce relatif à la date et aux modalités d'établissement de la liste des personnes habilitées à participer aux assemblées d'actionnaires.

Dorénavant, le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'inscription en compte de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure. Cette nouvelle disposition est applicable immédiatement et se substitue de plein droit aux statuts rédigés sous les anciennes dispositions applicables.

Il est d'ailleurs proposé à votre assemblée générale dans sa partie extraordinaire de mettre les statuts en conformité avec ces nouvelles dispositions.

## **2. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ ETAM DÉVELOPPEMENT**

Le Groupe a retenu la définition suivante du contrôle interne :

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par les dirigeants et le personnel, à quelque niveau que ce soit, destiné à leur donner en permanence une assurance raisonnable que :

- le bon fonctionnement des processus internes de la société Etam Développement SCA concoure à l'atteinte de ses objectifs de performance, de rentabilité et de sauvegarde de ses actifs,
- les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société et aux tiers reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société Etam Développement SCA,
- les lois, les réglementations et les directives de l'organisation sont respectées.

Le dispositif de contrôle interne, aussi bien conçu et appliqué soit-il, ne peut fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs du Groupe. Il existe en effet des limites inhérentes à tout système de contrôle interne du fait notamment des incertitudes liées à l'environnement économique, à l'exercice de la faculté de jugement, à des dysfonctionnements pouvant survenir en raison d'une défaillance humaine ou au rapport coût/bénéfice de la mise en place de nouveaux contrôles.

Dans le cadre de la production de ce rapport, la société Etam Développement SCA s'est appuyé sur le « Cadre de Référence » complété du « Guide d'Application » réalisé par le Groupe de place et publié par l'AMF en janvier 2007 puis mis à jour en juillet 2010. Le périmètre du Groupe couvert par le présent rapport s'étend à l'ensemble des filiales consolidées par intégration globale.

### **2.1. ORGANISATION ET PRINCIPES DE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ MÈRE SUR SES FILIALES**

Bien qu'ayant acquis la dimension d'un Groupe international, la société Etam Développement SCA demeure une entreprise à taille humaine qui cherche à développer auprès de ses employés les valeurs d'un Groupe familial. La culture du Groupe est diffusée notamment par des parcours d'intégration des nouveaux cadres et par des sessions de formations permettant à chacun de maîtriser les outils nécessaires à sa fonction et d'appliquer les règles de conduite et d'intégrité du Groupe.

En ce qui concerne l'Europe, la Gérance exerce son contrôle à travers différents comités qui lui sont rattachés (Comité de Direction, Comité de Développement, etc.). A titre d'exemple, le Comité de Direction se compose des Gérants de la société Etam Développement SCA, des Directeurs Généraux Délégués en charge des Enseignes, du Directeur Général Finances et du Directeur Général des Ressources Humaines. En ce qui concerne la Chine, un Directeur Général Chine est spécifiquement en charge du respect des orientations stratégiques et des budgets annuels.

. La société Etam Développement SCA a pour activité l'animation et la coordination des politiques du Groupe formé par elle-même et ses filiales. Celles-ci sont responsables de la mise en œuvre du contrôle interne sur leur périmètre de responsabilité

### **2.2. DOCUMENTATION ET COMMUNICATION DES RÈGLES DE CONTRÔLE**

Afin de permettre à chacun dans le Groupe de prendre la mesure de sa contribution au résultat et de sa responsabilité en matière de contrôle interne, le Groupe s'appuie sur un processus de fixation d'objectifs et d'analyse de la performance. Les objectifs sont fixés annuellement dans le cadre du processus budgétaire. Ce processus est organisé autour de la remontée de prévisions budgétaires à partir des

niveaux de responsabilités appropriés. Cette remontée s'effectue à travers différentes étapes de validation. La responsabilité des managers sur des objectifs budgétaires discutés et approuvés, est une composante essentielle de l'efficacité du pilotage par le management. Le budget est mensualisé pour que chaque centre de profit et de coût puisse suivre sa performance tout au long de l'année. Il comprend des indicateurs de performance commerciale et financière. Au cours de l'année, les investissements prévus au budget font l'objet d'études de retour sur investissement avant d'être engagés, puis d'autorisations d'engagement spécifiques. A l'issue des résultats du 1<sup>er</sup> trimestre de chaque année civile, le Conseil de Surveillance revoit les budgets d'investissements et peut recommander de les adapter.

### 2.3. PROCESSUS D'ÉVALUATION DES RISQUES

La gestion des risques est adaptée à la structure décentralisée du Groupe.

L'analyse et le suivi des risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs du Groupe est de la responsabilité conjointe de la Gérance, du Comité de Direction et du Directeur Général Chine. Les principaux risques opérationnels, financiers et juridiques du Groupe sont présentés dans le chapitre « facteurs de risques » du présent document.

Par ailleurs, en 2008, une cartographie des risques majeurs a été initiée à l'échelle de la France. Elle s'est attachée à recenser les principaux risques pouvant constituer des obstacles à l'atteinte des objectifs de la Société et à mesurer l'importance relative, la probabilité de survenance ainsi que le degré de maîtrise de ces risques. Cette cartographie a été réalisée à partir des entretiens avec la Gérance et les membres du Comité de Direction. Elle permet une vision partagée et hiérarchisée des risques entre les dirigeants. Elle a été actualisée en 2010 et constitue une référence essentielle pour la définition des missions à inscrire au plan annuel d'audit interne.

### 2.4. ACTIVITÉS DE CONTRÔLE

Le suivi de l'activité et des résultats est assuré par la Gérance et le Comité de Direction dans le cadre de revues mensuelles. Les performances réalisées sont comparées aux performances prévues dans le budget et à celles réalisées l'année précédente. L'évolution des grands agrégats que sont en particulier le chiffre d'affaires à périmètre réel et à surface comparable et taux de change constant, la marge brute en taux et en volume, les frais magasins, les frais directs des Enseignes et les coûts centraux, sont examinés en détail. Un suivi de l'évolution des stocks, des investissements et de la Trésorerie est également assuré mensuellement par la Gérance et le Comité de Direction. Les revues de performance mensuelles contribuent par ailleurs à la détection d'éventuelles anomalies dans le dispositif de contrôle interne.

Une synthèse de l'évolution du compte d'exploitation du Groupe, de l'Europe et de la Chine est présentée au Comité des comptes et d'audit tous les trimestres et les résultats complets du Groupe (compte d'exploitation, bilan et tableau de flux de trésorerie) lui sont présentés tous les semestres.

Le contrôle de gestion assiste les managers dans l'élaboration et le suivi des budgets, participe aux phases de validation, et propose des plans d'action rendus nécessaires par les écarts constatés dans son exécution.

### 2.5. SUPERVISION DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Le pilotage du contrôle interne par le management s'effectue au quotidien dans la mesure où l'activité commerciale requiert une vigilance permanente. La supervision du système de contrôle interne est de la responsabilité conjointe de la Société, des sociétés d'exploitation et des filiales étrangères pour les parties qui leur sont déléguées.

Par ailleurs, la direction de l'audit interne, rattachée directement à la Gérance et au Comité des comptes et d'audit, effectue des évaluations régulières du contrôle interne et de la maîtrise des risques, que ces risques soient opérationnels, comptables, financiers ou informatiques. Un plan d'audit annuel, défini en toute indépendance, est soumis pour examen à la Gérance et au Comité des comptes et d'audit en avril. Son périmètre d'action couvre l'intégralité des processus et des entités du Groupe.

En 2014, la direction de l'audit Groupe comprenait deux personnes et a réalisé une dizaine de missions dont les conclusions ont été présentées à la Gérance ainsi qu'au Comité des comptes et d'audit et aux auditeurs externes.

Enfin, les commissaires aux comptes procèdent aux vérifications du contrôle interne qu'ils jugent nécessaires dans le cadre de leur mission de certification des comptes et communiquent leurs observations au Conseil de Surveillance.

### **3. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE**

Le contrôle interne comptable et financier est un élément majeur du contrôle interne chez Etam Développement SCA. Il vise à assurer un suivi financier rigoureux de ses activités et concerne l'ensemble des processus de production et de communication de l'information comptable et financière. Comme le contrôle interne en général, il s'appuie sur un dispositif d'ensemble comprenant notamment une organisation du système d'information adaptée et performante, les politiques et procédures de pilotage, de surveillance et de contrôle.

Les différents acteurs du processus de contrôle interne comptable et financier sont le Directeur Général Finances du Groupe avec, au sein de la direction financière du Groupe, la Direction des Comptabilités, la Direction du Contrôle Financier et de la Consolidation. Celles-ci effectuent de nombreux contrôles qui visent à garantir la fiabilité de l'information financière, qu'elle soit diffusée en interne à des fins de pilotage ou communiquée au marché. Ces contrôles sont notamment effectués à l'occasion des revues mensuelles, du budget et des exercices de prévisions annuels, et des clôtures (mensuelles, semestrielles et annuelles).

#### **3.1. PLANIFICATION, PILOTAGE ET PROCESSUS DE REPORTING**

Pour chaque exercice, un budget annuel est élaboré aux différents niveaux opérationnels. Il est ensuite validé par les enseignes et filiales, puis consolidé au niveau du Groupe qui le soumet à la Gérance et au Comité de Direction, puis au Conseil de Surveillance.

Ce processus permet de responsabiliser l'ensemble de l'organisation autour des objectifs du Groupe. Il a concerné et s'est appliqué à l'ensemble des filiales consolidées en 2014.

Plusieurs fois par an, des prévisions annuelles sont établies et comparées aux objectifs budgétaires afin de mettre en place les actions correctrices requises.

Les revues mensuelles, qui réunissent la Gérance et le Comité de Direction, permettent d'appréhender l'évolution commerciale et financière des activités, d'évaluer l'impact des décisions opérationnelles, d'analyser les écarts sur résultat entre les objectifs et les réalisations et de suivre la mise en place des plans d'actions. Les membres du Comité de Direction ont donc à leur disposition pour orienter leurs actions un grand nombre d'indicateurs de mesure de la performance opérationnelle.

Au niveau des enseignes, des filiales et du Groupe, des contrôleurs financiers sont responsables du suivi de la réalisation des objectifs et de l'analyse des informations comptables et financières.

Enfin, concernant le développement du réseau :

- toute décision d'investissement, de désinvestissement et de renouvellement de bail concernant les magasins en propre et les affiliés fait l'objet d'un Comité de Développement mensuel auquel participent la Gérance, le Directeur Général Finances, les Directeurs d'Enseigne et le Directeur du Développement. Les décisions du Comité de Développement sont prises sur la base de plusieurs critères dont en particulier la qualité de l'emplacement, les hypothèses d'activité, la rentabilité après frais directs du magasin et le délai de retour sur investissement,
- toute décision concernant le réseau franchisé fait l'objet d'un Comité de Développement International composé des personnes constituant le Comité de Développement à l'exception du Directeur du Développement remplacé par les Directeurs Export des enseignes.

### 3.2. RÉFÉRENTIEL COMMUN ET PROCÉDURES D'ARRÊTÉ DES COMPTES

Les états financiers du Groupe sont établis sur la base des informations communiquées par les directions financières des filiales. Ces dernières sont responsables de la conformité de ces informations avec le référentiel Groupe (principes comptables, plan de comptes, manuel de reporting et de consolidation) et du respect des instructions détaillées transmises par la Direction Générale Finances.

Ces données sont transmises selon un format imposé puis consolidées au sein d'un outil de consolidation qui sert à l'élaboration de l'information financière externe.

La Direction du Contrôle Financier du Groupe s'assure de la cohérence des remontées d'information des filiales avant agrégation des résultats et écritures de consolidation. Des analyses détaillées et documentées sont établies afin de comparer les résultats selon des critères homogènes (modifications de périmètre, impact de change, opérations non récurrentes).

Le contrôle interne comptable et financier est intégré au dispositif général de contrôle interne.

### 3.3. TRAVAUX POURSUIVIS EN 2014 ET PERSPECTIVES

En 2014 ont été poursuivis les travaux suivants :

- audit de la correcte application des conditions financières de 600 baux,
- rédaction d'un manuel de procédures comptables afin d'améliorer et de sécuriser la production des informations comptables,
- déploiement d'un nouveau logiciel de rapprochement bancaire et d'un logiciel de trésorerie
- internalisation de la comptabilité d'Etam Suisse,
- mise en œuvre d'une nouvelle procédure d'évaluation et d'approbation des investissements pour les rénovations de magasins,
- déploiement d'un logiciel financier en Chine permettant d'aligner les méthodes et formats entre l'Europe et la Chine,
- élaboration d'un plan stratégique dans le cadre du refinancement de la dette bancaire.

L'ensemble de ces travaux ont contribué à développer le contrôle interne du Groupe.



**KPMG AUDIT ID**  
Immeuble Le Palatin  
3 cours du Triangle  
CS 80039  
92939 Paris La Défense Cedex



**Constantin Associés**  
185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

## **ETAM DEVELOPPEMENT**

Société en Commandite par Actions  
78, rue de Rivoli - 75004 PARIS  
Capital social : €.10 961 739

### **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.226-10-1 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Aux Associés et Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Etam Développement S.C.A. et en application des dispositions de l'article L.226-10-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de cet article au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.226-10-1 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.226-10-1 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

#### ***Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière***

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.226-10-1 du Code de commerce.

***Autres informations***

Nous attestons que le rapport du Président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.226-10-1 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 16 avril 2015

Neuilly-sur-Seine, le 16 avril 2015

KPMG Audit ID

CONSTANTIN Associés

Hervé Chopin  
*Associé*

Jean Paul Séguret  
*Associé*